

Puces de la Mer



REGLEMENT TOMBOLA TIRAGE AU SORT DU 25 JUIN 2017

Article 1 : Organisation

MAUPAS PLAISANCIERS « AMP », organise une tombola dont le tirage au sort aura lieu le 25 juin 2017 sur le site des Puces de la Mer (Plan d'eau de l'embarcadère 85360 LA TRANCHE SUR MER entre 16et 18 heures.

Article 2: Participants et Conditions de Participation

2.1. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola, au prix de 2 euros le billet peut participer à la tombola.

2.2. Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

Article 3: Dotation

La tombola est dotée de lots comprenant au minimum ceux indiqués ci-dessous. MAUPAS PLAISANCIERS « AMP » se réserve la possibilité d'augmenter cette dotation des lots reçus durant la manifestation.

Article 4: Tirage au sort et attribution des lots

4.1 Les lots seront attribués par tirage au sort.

4.2 Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

4.3 Le gagnant doit présenter son billet gagnant pour obtenir son lot.

4.4 La liste des gagnants sera consultable sur le site internet www.maupas-plaisanciers.com

4.5 Si MAUPAS PLAISANCIERS (AMP) ne peut remettre le lot au gagnant et si le gagnant n'a pas réclamé son lot avant le samedi 29 juillet 2017, le lot sera perdu.

4.6 Les lots pourront être retirés au local de MAUPAS –PLAISANCIERS chaque samedi de 11 heures à 12 heures jusqu'au 29 juillet 2017. Le local est situé à l'entrée de la zone nautique de l'embarcadère de La Tranche sur Mer.

Article 5 : Force majeure

MAUPAS-PLAISANCIERS (AMP) se réserve le droit de proroger, de reporter ou d'annuler la présente tombola si des circonstances de force majeure l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6 : Consultation du règlement

Le règlement de la tombola est affiché sur le stand de MAUPAS-PLAISANCIERS (AMP) et dans le stand où sont exposés les lots. Il sera consultable dès le vendredi 23 juin 2017 sur le site internet www.maupas-plaisanciers.com

Article 7 : information

Tout renseignement complémentaire sur la présente tombola pourra être obtenu sur le stand « Organisation » de l'AMP.